

» Emplois

	Emplois de N = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1 - Missions sociales *	3 934 291	
1.1. Réalisées en France	3 934 291	1 453 385
- Actions réalisées directement		
- Enseignement	1 595 934	589 561
- Accueil, hébergement et suivi des enfants	2 036 100	752 165
- Frais d'entretien du patrimoine	302 257	111 658
1.2. Réalisées à l'étranger	0	
- Actions réalisées directement		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes		
2 - Frais de recherche de fonds	157 502	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	157 502	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 - Frais de fonctionnement	752 362	
Dont 13 k€ de charges exceptionnelles		
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	4 844 155	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	323 549	
III - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GÉNÉRAL	5 167 706	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 453 385
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	1 029 000	
Frais de recherche de fonds	296 070	
Frais de fonctionnement et autres charges		
TOTAL	1 325 070	

» Ressources

	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		0
1 - Ressources collectées auprès du public	1 453 385	1 453 385
1.1. Dons et legs collectés	1 453 385	
- Dons manuels non affectés	348 978	348 978
- Dons manuels affectés	34 569	34 569
- Legs et autres libéralités non affectés	1 069 839	1 069 839
- Legs et autres libéralités affectés	0	0
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - Autres fonds privés	0	
3 - Subventions & autres concours publics	1 469 995	
4 - Autres produits	1 593 669	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	4 517 049	
II - REPRISES DES PROVISIONS	176 663	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	473 996	
VI - TOTAL GÉNÉRAL	5 167 706	
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 453 385
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE	0	
Bénévolat		
Prestations en nature	1 325 070	
Dons en nature		
TOTAL	1 325 070	



Le foyer
de Cachan

La réussite au bout du parcours

36, avenue du Président Wilson
94234 CACHAN CEDEX
Tél. 01 45 46 70 00 - Fax 01 45 46 70 04
www.foycachan.asso.fr

Association reconnue d'utilité publique
par décret du 30/03/1922

**Accueillir, éduquer,
instruire et former :**

» les jeunes dont
l'environnement familial
est en détresse sociale
à cause des difficultés
financières et des
conditions de vie précaires.

» les élèves qui ne trouvent
plus leur réussite
dans le système scolaire
traditionnel du fait
de leur situation familiale
très difficile.



Membre du Comité de la Charte, notre organisation se soumet
annuellement au contrôle de cet organisme et s'engage à
respecter les principes de transparence définis par celui-ci.



Compte d'emploi des ressources

» 2015

Notre action solidaire consiste en la participation au financement d'heures
d'enseignement, de vacations d'éducateurs, d'animateurs et de surveillants,
ainsi qu'en la prise en charge des frais d'accueils des élèves.

La totalité de la générosité publique et les subventions participent activement
à cette action solidaire.

En complément, la mission sociale vise à participer au financement de l'entretien
du complexe du Foyer de Cachan, notamment par l'entretien de l'internat et
des bâtiments scolaires.

Le Foyer de Cachan estime qu'il est nécessaire de consolider les repères des
élèves qu'il accueille dans un cadre éducatif de qualité et qu'à ce titre, il dispose
d'un site de 5 hectares et de locaux destinés notamment à l'enseignement et
à l'hébergement des lycéens.

L'association œuvre de son mieux pour rendre ce cadre de vie agréable qui fait
partie intégrante de la mission pédagogique du Foyer et contribue au même titre
que l'enseignement, l'accueil, l'hébergement et le suivi des enfants à la vocation
de l'association : permettre à chacun de renouer avec le parcours de la réussite.

C'est pour cette raison que le Foyer considère que les frais d'entretien des locaux
et du parc de 5 hectares relèvent de la mission sociale.

La ventilation des emplois affectés aux missions sociales est effectuée par
application d'une clé de répartition sur les différents postes de charges.

Le financement des frais de mailing d'appel aux dons (impression et routage),
seul support de communication, est issu du compte de résultat fonctionnement.

Les frais de fonctionnement incluent des charges directement imputables
et une répartition analytique en fonction de la superficie occupée pour les
charges fixes et charges administratives.

Les ressources issues de la générosité publique sont constituées des legs, ainsi
que des dons manuels en retour des campagnes de mailing de sensibilisation.

La totalité de ces ressources est affectée à l'action sociale telle que définie
plus haut. La ventilation se fait en fonction du coût de chaque mission sociale.

Les subventions incluent principalement les fonds versés par La Poste et Orange
pour 586 K€ dont 30 K€ de participation pour le centenaire du Foyer de Cachan, la
taxe d'apprentissage pour 329 K€, les subventions de l'État pour 471 K€ et 30 K€
pour les autres subventions concernant principalement des subventions privées.

Les autres produits comprennent les contributions des familles et la prise en
charge de la part de la ville de Paris et du département des Hauts-de-Seine (92)
pour les enfants qu'ils confient à l'association.

À cela, s'ajoutent le loyer du terrain de la SCI (97 K€) lié par un bail à construction,
ainsi qu'un loyer de la résidence étudiante (112 K€) et de la location de salle
(40 K€), qui ont été mis en gérance à la SASU SEREC par l'intermédiaire d'un
contrat de location précaire.

Le 30 juin 2015, l'Internat d'Excellence a fermé ses portes sur le site du Foyer
de Cachan, ce qui a entraîné une perte réelle des recettes. Sur 2015, le Foyer
de Cachan a perçu le dernier versement de la convention d'hébergement prise
en charge par le Rectorat de 292 K€ contre 750 K€ pour les années antérieures.

» Actif

	2015	2014
I - Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	24 587	8 993
Immobilisations corporelles	3 592 314	3 986 411
Immobilisations financières	94 970	9 980
• Autres immobilisations financières	2 250	1 850
TOTAL I	3 714 121	4 007 234
II - Actifs circulants		
Stock et en-cours	49 747	49 539
Avances et acomptes	11 446	13 513
Créances clients et comptes rattachés	60 012	130 797
Autres créances	3 202 435	3 264 399
Valeurs mobilières de placement	627 341	1 002 577
Disponibilités	1 716 843	1 549 092
Comptes de régulation		
Charges constatées d'avance	71 881	71 991
TOTAL II	5 739 705	6 081 908
III - Charges à répartir		
Écart de conversion actif		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	9 453 826	10 089 142

» Passif

	2015	2014
I - Capitaux propres		
Capital	5 309 576	5 309 576
Réserves	2 544 732	2 544 732
Report à nouveau	1 046 759	1 105 150
Résultat	-473 996	-58 391
Subventions d'investissement	49 016	102 693
TOTAL I	8 476 087	9 003 760
II - Autres fonds propres		
III - Provisions pour risques et charges	370 934	241 648
TOTAL II et III	370 934	241 648
IV - Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	80	80
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	298 407	281 433
Dettes fiscales et sociales	283 047	370 188
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes	25 271	3 166
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	0	188 867
TOTAL IV	606 805	843 734
V - Écart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	9 453 826	10 089 142

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont évaluées au coût d'achat et correspondent à des logiciels et un site Internet amortis selon le mode linéaire sur un an.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport et n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les matériels financés par la Taxe d'Apprentissage sont immobilisés dès lors qu'ils correspondent à des créances immobilisables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AMORTISSEMENTS POUR DÉPRÉCIATION
Gros œuvre	50 ans L
Installations techniques, matériel outillage	20 ans L
Installations générales, agencements, aménagements	20 ans L
Matériel de transport	5 à 10 ans L
Matériel de bureau et informatique	3 ans L

Les investissements, principalement sur le bâtiment de l'amphithéâtre, ont été amortis de la façon suivante :

Gros œuvre	20 ans L
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans L

Les travaux liés à l'amélioration de la sécurité du site ont été amortis sur 10 ans.

STOCKS

Les entrées et sorties de stock sont valorisées au coût d'achat.

Les livres scolaires distribués ont donné lieu à une dépréciation au taux de 50 %, ce qui correspond au pourcentage de perte constaté les années antérieures.

PLACEMENTS FINANCIERS : VALEUR MOBILIÈRE DE PLACEMENT

Il s'agit de SICAV de La Poste et de La Caisse d'Épargne. La valeur brute est constituée du prix d'achat et les sorties sont valorisées selon la méthode premier entré / premier sorti.

BÉNÉVOLAT : Néant.

PRESTATIONS EN NATURE

Correspond à la mise à disposition de personnel par La Poste et Orange pour environ 296 k€ et le salaire des professeurs mis à disposition par l'Éducation Nationale d'un montant de 1 029 k€.